

Commune de **CONDAT-SUR-VIENNE**

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011-2076

du 27 avril 2011

mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

approuvé (Briance)

date 13 janvier 1999

aléa inondation

approuvé (Vienne I)

date 18 mai 2005

aléa inondation

approuvé (Valoine)

date 23 janvier 2009

aléa inondation

date

aléa

Les documents de référence sont :

Les règlements des P.P.R. Inondation Briance, Vienne I et Valoine

les zonages réglementaires des P.P.R. Briance, Vienne I et Valoine à l'échelle cadastrale

Les arrêtés d'approbation des PPR inondation Briance du 13 janvier 1999, Vienne I du 18 mai 2005 et Valoine du 23 janvier 2009

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

effet

Les documents de référence sont :

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte
zone 5

Moyenne
zone 4

Modérée
zone 3

Faible
zone 2

Très faible
Zone 1

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

cartographie du périmètre des zones inondables des P.P.R. Briance, Vienne I et Valoine à l'échelle 1/25000ème

cartographie départementale du risque sismique annexée à l'arrêté départemental IAL

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »